

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 2 janvier 2024

Date de publication : 11 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le deux janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader et Jérôme Poignand.

Madame Magalie Pouriel est élue secrétaire.

1-2024 : COPIL Enfance jeunesse à la CCE-Schéma de gouvernance de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 et dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR)

Sur rapport et proposition du Maire,

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de la Mayenne concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-159 en date du 29 novembre 2022 actant, d'une part, la négociation par anticipation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022 et, d'autre part, la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026

Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS de l'Ernée N° 2022-029 en date du 14 décembre 2022 actant, d'une part, la dénonciation par anticipation du CEJ 2019-2022 et, d'autre part, la CTG 2022-2026

Vu la délibération N°6 du 8 Novembre 2022 actant, d'une part, la dénonciation par anticipation du CEJ 2019-2022 et, d'autre part, la CTG 2022-2026

Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS de l'Ernée n° DL-2023-32 décidant l'installation des instances de pilotage de la CTG 2022-2026 et, par extension, du dispositif GMR,

CONSIDERANT l'ambition n°4 du projet de territoire 2020-2026 porté par la CCE et validé par délibération du 5 juillet 2021, en séance du conseil communautaire,

CONSIDERANT que l'article 6 de la CTG stipule la mise en place d'une gouvernance et ses modalités minimum de collaboration entre les parties signataires pour mener à bien les objectifs de la CTG 2022-2026,

CONSIDERANT que la CTG et GMR accompagnent les élus dans leurs choix et orientations politiques et apportent des financements complémentaires aux collectivités pour enrichir l'offre de services aux familles,

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil des maires en date du 12 décembre 2023

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

DECIDE d'installer les instances de pilotage de la CTG 2022-2026 et du dispositif GRM que sont le comité technique et le comité de pilotage selon le schéma joint à la présente.

VALIDE leurs compositions et rôles respectifs

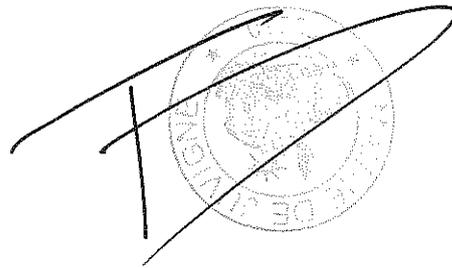
DESIGNE Monsieur Régis Forveille, maire et Madame Magalie pouriel, 3^{ème} adjointe à la jeunesse, élu(e)s référent(e)s « petite enfance-enfance-jeunesse » pour siéger au sein du comité de pilotage de la CTG 2022-2026 et du dispositif GMR.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but contains some text and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'R' followed by a vertical line and a long horizontal stroke.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 2 janvier 2024
Date de publication : 11 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le deux janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader et Jérôme Poignand.

Madame Magalie Pouriel est élue secrétaire.

2-2024 : Rémunération des animateurs vacataires du service jeunesse année 2024

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, expose que la commune devra faire appel à des animateurs saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanente en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur.

Par délibération du 7 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers du service jeunesse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

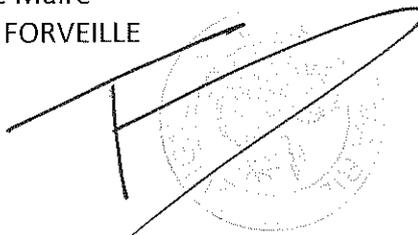
- FIXE les rémunérations brutes de ces animateurs, pour l'année 2024, de la façon suivante :

	Montant brut / heure hors congés (Préparation animations)	Montant brut / jour hors congés (9h30 - animation)	Prime nuitée camp
Animateur diplômé BAFA / CJEPS / BPJEPS	10 €	70 €	30 €
Animateur stagiaire BAFA / CJEPS / BPJEPS		60 €	25 €
Animateur majeur non diplômé		50 €	20 €
Aide animateur mineur non qualifié	7 €	40 €	/

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 2 janvier 2024
Date de publication : 11 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le deux janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader et Jérôme Poignand.

Madame Magalie Pouriel est élue secrétaire.

3-2024 : Adhésion CRCESU ET ANCV

Madame Magalie Pouriel 3^{ème} adjointe, expose que, suite à la reprise de la compétence jeunesse à l'association Familles Rurales, à compter du 1^{er} janvier 2024, des familles demandent à pouvoir continuer à s'acquitter des frais d'accueil de loisirs et garderie au moyen de CESU ou tickets ANCV (chèques vacances).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de solliciter l'affiliation de la commune de Juvigné au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) ainsi qu'à l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pour les activités ci-dessous :

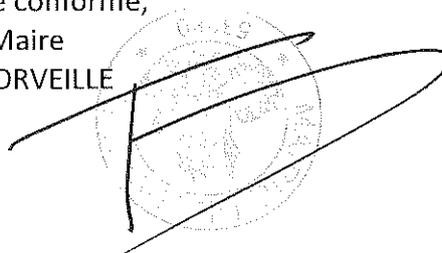
	GARDERIE	ACCUEIL DE LOSIRS
Nombre d'enfants total (3 à 11 ans)	120	120
Dont enfants de moins de 6 ans	60	60

-ACCEPTTE le paiement des frais d'accueil de loisirs et de garderie au moyen de tickets CESU ou chèques vacances en version papier à compter du 1^{er} avril 2024, sous réserve de l'accord de conventionnement et d'affiliation de la part du CRCESU et de l'ANCV.

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 2 janvier 2024
Date de publication : 11 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le deux janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefevre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader et Jérôme Poignand.

Madame Magalie Pouriel est élue secrétaire.

4-2024 : Modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, rappelle que, par délibération du 7 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé la proposition d'accompagnement de la CCE à la réalisation et l'intégration des cartes, sur la plate-forme nationale dédiée, présentant les zones les plus favorables au développement des énergies renouvelables. Il appartient, cependant, au conseil municipal, de fixer les modalités de concertation du public avant d'identifier ces zones. Celles-ci étant définies librement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE les modalités de concertation préalables avec la population à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables comme suit :
 - . Mise à disposition du public d'un registre, destiné à recueillir les observations éventuelles, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie jusqu'au 10 février 2024 inclus,
 - .Affichage d'un avis à la porte de la mairie et sur le compte Facebook de la commune avisant le public de la mise à disposition des cartes proposées et du registre.

Par la suite, le conseil municipal sera invité à prendre une délibération tirant le bilan de la concertation et adoptant les cartes lors de la réunion de début Mars 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE

